

McKenna, Neil

De : Church, Leslie (SPAC/PSPC) <leslie.church@canada.ca>
Envoyé : Dimanche 29 mars 2020 11 h 08
À : Gordon2, Travis (HC/SC)
CC : Stickney, Matt; Kim, Sabrina; Saini, Sabina (HC/SC); Murdock, Kelly (SPAC/PSPC)
Objet : Réf. : Juste une petite question du PM sur les commandes de masques

Nous venons de recevoir des conseils plus clairs, ce qui est utile :

L'installation de fabrication doit détenir une licence d'établissement d'instruments médicaux de Santé Canada. Les exigences relatives aux masques eux-mêmes varient selon leur utilisation prévue. Par exemple, les masques N95 sont certifiés par le National Institute for Occupational Health and Safety, mais il est également possible d'utiliser des masques autres que ceux du NIOSH.

Voir le lien de Santé Canada; on y explique le déroulement du processus lié aux masques pour la COVID-19, ce qui peut s'avérer utile.

<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/covid19-industrie/instruments-medicaux/equipement-protection-individuelle/masques-medicaux-respirateurs.html>

Les revendeurs ne sont pas autorisés, mais SC doit octroyer une licence à leur fabricant, ce qui s'est produit dans toutes nos commandes de masques.

Envoyé de mon iPhone

Le 29 mars 2020, à 10 h 50, Gordon2, Travis (HC/SC) <travis.gordon2@canada.ca> a écrit :

Et pour ajouter un commentaire en ce qui concerne SC : pour les instruments médicaux, si le fabricant peut nous montrer une autorisation de la FDA, nous procédons à l'examen de sa licence en priorité et à grande vitesse, car nous avons un accord de reconnaissance mutuelle avec lui.

Compte non tenu de l'approbation de la FDA, tous les produits médicaux pour la COVID-19 sont examinés en priorité. Les délais sont tous très serrés et beaucoup, beaucoup plus courts que d'habitude.

TG

Travis Gordon
Conseiller principal en politiques
613-410-2938

----- Message original-----

De : "Church, Leslie (SPAC/PSPC)" <leslie.church@canada.ca>

Date : 29 mars 2020 10 h 36 (TUC-5 h)

À : "Stickney, Matt" <Matt.Sticicney@pmo-cpm.gc.ca>

CC : "Kim, Sabrina" <Sabrina.Kim@pmo-cpm.gc.ca>, "Saini, Sabina (HC/SC)" <sabina.saini@canada.ca>, "Gordon2, Travis (HC/SC)" <travis.gordon2@canada.ca>, "Murdock, Kelly (SPAC/PSPC)" <kelly.murdock@canada.ca>

Objet : Réf. : Juste une petite question du PM sur les commandes de masques

J'ajoute ce document de SC qui décrit le processus d'octroi de licence pour les fournisseurs, y compris les distributeurs. Alors oui, c'est un élément important pour l'obtention de produits de qualité médicale approuvés par la FDA.